




## Municipales 2020 : report du second tour

Publié le 17 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans le contexte sanitaire créé par le coronavirus, le président de la République, puis le ministre de l'Intérieur ont annoncé le report du second tour des élections municipales initialement prévu le 22 mars 2020.

Lors du premier tour des élections municipales qui a eu lieu le 15 mars 2020, l'élection a été acquise dans plus de 30 000 communes. Dans 3 253 communes, le conseil municipal a été partiellement pourvu. Dans 1 669 communes, aucun conseil municipal n'a été élu. Un second tour est donc nécessaire pour environ 5 000 communes ([lire la suite de l'article de Vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/en-bref/273934-municipales-2020-report-du-second-tour)  (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/273934-municipales-2020-report-du-second-tour>)).